



La négociation au coeur du Conseil fédéral



Le présent Conseil fédéral a permis à l'ensemble de la délégation de finaliser le dossier sur la représentativité, d'adopter l'ordre du jour du prochain Congrès spécial et de faire le point sur les finances, une question importante en temps de négociation. Plus particulièrement, au moment où les moyens de pression des infirmières s'intensifient, les délégués ont profité de ce Conseil fédéral pour se préparer à livrer bataille afin d'obtenir une nouvelle convention collective.

La présidente de la Fédération, Jennie Skene, a félicité les déléguées et les membres pour le succès obtenu lors de la prise de la première heure de récupération. « Le 1^{er} juin, nous avons utilisé pour la première fois, les moyens d'action votés le 8 avril. Si nous en sommes rendues là, c'est bien sûr parce que les travaux à la table de négociation, bien qu'ils se déroulent de façon soutenue, n'ont, à ce jour, amené aucune solution concrète à la situation des infirmières. Malgré tous les beaux discours de nos politiciens et de nos vis-à-vis patronaux, on ne nous propose que du vent et on sort le violon pour tenter de nous attendrir. Comme vous avez pu le constater, cette première heure de récupération a été un succès ; il fallait voir, à la une des nouvelles, des infirmières de tous les coins du Québec sur les lignes de piquetage. Nous devons toutes en être très fières.

De la façon dont le gouvernement et les employeurs agissent en donnant l'impression, verbalement, d'adhérer à nos priorités mais en nous déposant des textes qui vont à l'encontre des objectifs poursuivis, nous n'avons d'autres choix que d'agir en poursuivant et en intensifiant les moyens de pression que nous avons votés lors du référendum. »

La présidente a réitéré à la délégation, l'intention d'obtenir un règlement global d'ici quelques semaines. Les déléguées se sont solidarisées autour de cette orientation. Elles se sont également données des outils pour poursuivre la mobilisation auprès de leurs membres et des moyens financiers afin d'appuyer leur lutte et obtenir leurs revendications.

Assez ! C'est assez ! Ça presse d'agir !

UNE PREMIÈRE ACTION DE MOBILISATION RÉUSSIE

Mardi dernier, le 1^{er} juin, aux petites heures du matin, déjà des infirmières arpenaient des trottoirs, pancartes et bannières à la main, scandant des slogans. Sur chaque quart de travail, le mot d'ordre de la FIIQ de prendre une heure de récupération a été largement suivi. C'était d'ailleurs une belle occasion pour les équipes locales de roder leur fonctionnement. D'autant plus que deux autres heures de récupération sont à nouveau prises la semaine du 6 juin. D'autres moyens seront peut-être nécessaires avant le déclenchement de moyens plus lourds : journées de récupération, grève générale.

Les équipes locales ont fait preuve dans bien des cas de beaucoup d'imagination. Non seulement ont-elles composé des chansons de circonstances, mais elles ont parfois choisi d'offrir des cadeaux (!) à leurs employeurs, en l'occurrence des press-citrons, ou fait voler des plumes le long d'un boulevard achalandé, ou fabriqué des pancartes en forme de citrons... Les médias se sont délectés de ces images très originales et ont fait largement

état de ce premier moyen d'action. Un relevé informatique fait d'ailleurs état de plus de 150 mentions à la radio et à la télévision des actions des infirmières en deux jours seulement.

Mentionnons aussi que le journal *La Presse* a réalisé son sondage quotidien du 1^{er} juin dernier sur l'appui ou non à la stratégie des infirmières de faire des moyens de pression. La réponse est claire : 73 % des répondants ont dit OUI. Même son de cloche dans un bref

vox populi du *Journal de Montréal*. La population comprend et appuie les infirmières, et ceci ne se dément pas à travers le temps.

Au cours des prochains jours, les équipes finaliseront leurs préparatifs pour entreprendre les prochains moyens d'action : listes de services essentiels, horaire de grève, réseau de communication, comité de mobilisation, etc. Les militantes de la FIIQ seront fin prêtes à toute éventualité, y compris la grève générale.



LA FIIQ IMPOSE LE RYTHME



Comme à chaque Conseil fédéral depuis quelques mois, un rapport d'étape sur le déroulement de la présente négociation a été livré, cette fois par la coresponsable du dossier Négociation, Chantal Boivin. Depuis le Conseil fédéral du 20 avril dernier, 12 rencontres ont eu lieu avec le Comité patronal de négociation du secteur de la Santé et des Services sociaux (CPNSSS), à raison de trois rencontres par semaine. Lors de celles-ci, les deux parties, aussi bien syndicale que patronale, ont expliqué et discuté des différentes demandes formulées de part et d'autre.

Le 20 mai, la partie patronale a été très surprise lorsque le Comité de négociation lui a déposé une contre-proposition. Le rythme de la négociation venait d'être modifié par la Fédération et le message était clair. « Nous avons sans détour exprimé à la partie patronale que nous voulions négocier de façon très intensive car notre objectif est d'en arriver à un règlement avant l'été. Nous avons aussi précisé que des solutions concrètes, répondant aux besoins actuels et futurs des infirmières, devaient être trouvées et mises en place dans la prochaine convention collective », a expliqué Chantal Boivin.

dans la prochaine convention collective », a expliqué Chantal Boivin.

Le même message a été lancé au Conseil du trésor, le 27 mai, lors de l'exposé détaillé des demandes salariales. Cette rencontre a été aussi l'occasion d'insister sur l'importance, pour les infirmières, de faire avancer le dossier de la relativité salariale.

Puis, le 28 mai, le CPNSSS déposait une contre-offre à la FIIQ en laissant entendre que celle-ci répondait aux mêmes priorités que celles déterminées par les infirmières : stabiliser les équipes de base, diminuer la précarité de l'emploi et enrayer le fardeau de tâche. « Dès la première lecture de cette nouvelle offre, poursuit Mme Boivin, il était évident que les employeurs tentaient de récupérer notre discours en y adjoignant toutefois des solutions contraires aux objectifs recherchés ». Le texte intitulé *Une contre-offre* en fait état.

Sans plus attendre, la FIIQ a convoqué les médias pour annoncer le déclenchement des moyens d'action. Ainsi, le 1^{er} juin, les infirmières prenaient une *heure de récupération* et ce, sur chaque quart de travail. Le lendemain, le Comité de négociation de la FIIQ déposait une 2^e contre-proposition. « La grande mobilisation des membres de la Fédération et la couverture médiatique de l'annonce et de l'exercice du premier moyen de pression des infirmières ont eu leur effet. La ministre Pauline Marois a enjoint les associations patronales d'accélérer la négociation et la partie patronale doit nous revoir incessamment. Il faut que notre solidarité et notre détermination restent sans faille et même s'affirment encore davantage car la partie ne sera pas facile. Mais les infirmières se sont toujours tenues debout et ce sera encore le cas cette fois-ci », a conclu la coresponsable du dossier Négociation.

Tout au cours de cette semaine du 6 juin, les infirmières prendront deux fois une *heure de récupération* et la date de ces heures variera d'une région à l'autre. L'Équipe Info-Appui, qui a réintégré ses fonctions le 4 mai dernier, a indiqué aux équipes locales les journées où elles doivent appliquer ces moyens de pression.

Sur la négo De l'information continue

La ligne d'information continue est maintenant en opération à la FIIQ.

Par un message, mis à jour au moins une fois la semaine, l'équipe Info-Appui fera le point sur la négociation et vous communiquera les événements importants.

Informez-vous en composant le

1-877-282-9125...

et faites circuler le message !



Lors de la 2^e journée du Conseil fédéral, réservée au dossier Négo, les déléguées du SINEQ ont accueilli l'Équipe négociation en leur chantant une adaptation toute syndicale de «Le p'tit prince»
Voici les 2 derniers couplets, si ça vous chante de faire partie de la chorale, votre équipe locale a en main le texte complet.

Samedi matin, Bouchard, Marois, et ses p'tits princes

Sont venus chez nous avec une offre minable,
Comme on est écoeuré

De s'faire enfirwaper

On est sorti avec fierté

Dimanche matin, Bouchard, Marois, et ses p'tits princes

Sont venus chez nous pour nous en imposer

Étant mobilisées

En solidarité

Nous allons gréver pour la postérité

Une contre-offre

La contre-offre des associations patronales déposée le 29 avril dernier tient en trois points :

- plus de souplesse dans l'aménagement des postes
- plus de mobilité dans les mouvements de personnel
- moins de contraintes dans la gestion des assignations

Comme on le constate, les employeurs cherchent à gérer le personnel comme ils le veulent, chacun dans leur établissement ! Comment cela pourrait-il se concrétiser? Par exemple, concernant la mobilité, les employeurs aimeraient pouvoir garantir un nombre de mois ou

d'heures de travail dans une année, mais sans s'engager à dire où, quand et sur quel quart de travail l'infirmière aura à travailler.

Quant à la gestion des assignations, l'employeur demande de pouvoir déplacer les infirmières selon les fluctuations des acti-

vités, ou encore pour éviter de payer des heures supplémentaires.

Il est évident que de telles demandes ne font qu'aggraver la précarité et ne stabiliseront en rien les équipes de base. C'est pourtant ce que prétendent les associations patronales. Cela s'appelle avoir un discours et son contraire !



Des enjeux MAJEURS



La Fédération regroupe en six grands points les enjeux majeurs de la présente négociation :

- la rémunération (relativité salariale, augmentation de salaire de 15% sur trois ans, etc.)
- le fardeau de tâche (affichage de postes vacants, équipe volante, outil de mesure de la charge de travail, etc.)
- les libérations syndicales
- le congé annuel
- les régimes d'assurance-vie, maladie et salaire
- l'accessibilité aux postes

À ces enjeux de premier plan, s'en ajoutent d'autres qui font l'objet de discussions à la table de négociation. On peut penser à des sujets comme : la violence au travail, la prime de disponibilité, la confidentialité du dossier de l'infirmière, les frais d'utilisation de l'automobile, le congé partiel sans solde, le développement des ressources humaines, l'introduction d'un Programme d'aide aux employées, etc.

Les enjeux pour la FIIQ ont été présentés aux déléguées par la responsable du dossier Négociation, Lina Bonamie. Elle a complété sa présentation en ces mots : « *Il reste beaucoup de travail à faire et le Comité de négociation de la FIIQ s'y emploie au maximum. Avec de la bonne volonté des deux côtés de la table, un règlement est toujours possible pour juillet prochain. Gardons le cap et surtout demeurons très solidaires. Le Comité de négociation a besoin de l'appui de toutes les infirmières de la Fédération. Nous avons commencé les moyens de pression et nous les continuerons tant que nous n'obtiendrons pas un règlement. Les infirmières ont droit à de meilleures conditions de travail et à un meilleur salaire compte tenu des responsabilités de plus en plus grandes qu'elles doivent assumer. Nous devons nous battre jusqu'au bout pour gagner et obtenir ce qui nous revient* ».

JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'INFIRMIÈRE sous le signe de la mobilisation



Centre hospitalier Robert-Giffard



C.H.U.M., Campus Saint-Luc



Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais, Pavillon de Hull



CLSC Pierrefonds



C.S. Maria-Chapdeleine



C.H.U.M., Campus Notre-Dame

Au Québec, les infirmières ont profité de la Journée internationale de l'infirmière pour débiter les moyens d'action liés à la négociation de leur convention collective. Elles ont porté le jeans et le T-shirt à l'effigie de la négociation et du slogan « **Assez, c'est assez. ça presse d'agir !** » et elles ont fait signer aux bénéficiaires et leurs visiteuses et visiteurs des milliers de cartes d'appui à leurs revendications. Les équipes syndicales locales ont usé d'imagination dans l'organisation des activités telles que : des cliniques de prise de pression ou de prévention en santé, des dîners-conférences, des manifestations et des rencontres avec les médias locaux, régionaux et nationaux.

Cette année et ce, partout à travers le Canada, les infirmières ont posé un geste commun de solidarité en tenant un vigile vers midi pour marquer publiquement leur inquiétude face à la détérioration de leurs conditions de travail et ses impacts sur la qualité des services de santé. Elles ont lu une déclaration solidaire des infirmières, bougies à la main, et dans un même souffle, elles ont éteint la flamme de leurs bougies, symbole de celle qui, bien que fragilisée par des années de compressions et de bouleversements, les habite encore.

À l'occasion de cette journée, la présidente de la Fédération, Jennie Skene, a commencé une tournée de mobilisation qui l'a amenée dans les régions du Saguenay, du Lac-St-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de Québec et de Montréal pour rencontrer les infirmières et discuter des principaux enjeux de la négociation.



Hôpital Royal-Victoria, Pavillon Victoria



Centre le Jeannois, Pavillon Hôtel-Dieu d'Alma

La Marche mondiale des femmes



Marche mondiale des femmes
World March of Women
Marcha mundial de las mujeres

La responsable du secteur Condition féminine, Mme Sylvie Boulanger, a transmis à la délégation quelques informations de dernière heure concernant la Marche mondiale des femmes de l'an 2000. Mme Boulanger a pu ainsi divulguer les 12 revendications que les femmes ont mises de l'avant.

Dans un objectif d'éliminer la violence, les femmes demandent :

- une grande campagne d'éducation et de sensibilisation sur 10 ans pour éliminer la violence faite aux femmes ;
- la révision de l'ensemble des lois existantes et l'adoption de nouvelles lois, ainsi que leur application, afin d'assurer aux femmes le respect de leurs droits fondamentaux à l'égalité, la sécurité, la dignité et la protection de leur vie privée ;
- l'accès, sans délai, aux services de soutien gratuits, adaptés et de qualité pour toutes les femmes — et leurs enfants — ayant subi de la violence ;
- l'élimination de la discrimination à l'égard des lesbiennes dans les lois, les règlements, les politiques et les services ;

Dans un objectif d'éliminer la pauvreté, les femmes demandent :

- la mise en place d'allocations familiales universelles et d'une allocation supplémentaire pour les familles pauvres en fonction des besoins réels des enfants ;
- l'adoption par les gouvernements du Québec et du Canada d'une loi-cadre visant

l'élimination de la pauvreté ;
• du logement social :

- l'investissement dans le maintien et le développement du logement social par le gouvernement du Canada ;
- la mise sur pied par le gouvernement du Québec d'un Grand chantier de logement social, soit 8 000 HLM, coopératives et OSBL d'habitation par année ;

- l'imposition fiscale progressive des entreprises et des individu-e-s en tenant compte des principes de justice, d'équité et de redistribution de la richesse ;

- de l'aide sociale :
 - un amendement à la loi de l'aide sociale pour inclure le principe d'un barème plancher en deçà duquel aucune ponction, coupure, saisie ou pénalité ne puisse être faite ;

- que le montant de ce barème soit établi de façon à couvrir les besoins essentiels (au minimum : logement, nourriture, médicaments, habillement) ;

- l'amélioration du régime de bourses québécoises afin de favoriser l'accès aux études à temps plein ou à temps partiel ;

- l'augmentation du salaire minimum à 8,50 \$ de l'heure ;
- la protection du travail en domicile privé (notamment la garde des personnes et l'aide familiale) par toutes les lois du travail et l'enregistrement obligatoire de l'employeur ;
- une réforme de l'assurance-emploi afin d'en modifier les conditions d'accès particulièrement discriminatoires à l'égard des femmes et des jeunes, d'augmenter les prestations, d'en prolonger la durée et d'élargir la couverture des congés parentaux ;
- l'augmentation des montants alloués à la pension de vieillesse, à l'allocation pour conjoint et au supplément de revenu garanti ;
- une contribution gouvernementale au Régime des rentes du Québec afin de reconnaître le travail des femmes auprès de leurs enfants ;

Quant aux nombreuses activités ou actions qui sont prévues pour l'hiver 2000, il en sera question dans le numéro du *FIIQ Actualités* de l'automne. À suivre...

Note : Une recommandation concernant le travail du sexe (et la prostitution) sera débattue et adoptée à l'automne. Elle sera alors intégrée à la plate-forme de revendications québécoise.

La trésorière de la Fédération, France Bisailon, a fait état, comme à chaque année, du rapport des vérificateurs comptables et a fait le point sur la situation financière. Le déficit budgétaire a été contenu et les prévisions budgétaires se sont avérées justes. De plus, le comité de vérification interne a fait un rapport d'étape tel que prévu à son mandat.

À la lecture des états consolidés présentés ci-dessous, vous pourrez constater de façon détaillée la situation financière de la Fédération.

REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE ET SOLDE DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 1998

	Fonds de défense syndicale	Fonds d'administration	Réserve pour négociations	Réserve pour solidarité	Réserve pour instances	Total
SOLDE DES FONDS AU 31-12-97	1 409 517	1 196 216	265 862	4 809	106 437	2 982 841
Redressement	0	0	0	0	0	0
Solde redressé des fonds au 31-12-97	1 409 517	1 196 216	265 862	4 809	106 437	2 982 841
Revenus de l'exercice 1998	460 514	12 131 827	560 721	41 000	1 030 000	14 224 062
Dépenses de l'exercice 1998	122 968	12 443 325	1 834 469	52 080	1 365 488	15 818 330
Excédent de l'exercice 1998	337 546	311 498	(1 273 748)	(11 080)	(335 488)	(1 594 268)
SOLDE DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 1998	1 747 063	884 718	(1 007 886)	(6 271)	(229 051)	1 388 573

RÉSERVE POUR INSTANCES

	1998 (12 mois)	1997 (12 mois)
REVENUS		
Contribution du fonds d'administration	1 030 000	893 500
DÉPENSES		
Instances	1 365 488	687 280
EXCÉDENT DES DÉP./REV.	(335 488)	206 220

RÉSERVE POUR SOLIDARITÉ

	1998 (12 mois)	1997 (12 mois)
REVENUS		
Contribution du fonds d'administration	41 000	39 500
DÉPENSES		
Solidarité	52 080	39 258
EXCÉDENT DES DÉP./REV.	(11 080)	242

FONDS DE DÉFENSE SYNDICALE

	1998 (12 mois)	1997 (12 mois)
REVENUS		
Contribution du fonds d'administration		
<i>Prestations</i>		
Cotisations régulières	140 115	134 529
Intérêts	39 152	72 233
<i>Organisation</i>		
Cotisations régulières et intérêts	281 247	282 645
TOTAL DES REVENUS	460 514	489 407
DÉPENSES		
<i>Prestations</i>		
Comité de défense syndicale	1 797	1 324
Salaires et charges sociales	1 282	13 063
Amendes et frais judiciaires	0	0
Honoraires professionnels	804	3 318
Intérêts et frais bancaires	0	0
Autres dépenses	28 280	615 683
Aide financière-grève	0	0
	32 163	633 388
<i>Organisation</i>		
Salaires, libérations et charges sociales	63 054	452 115
Frais de déplacement	14 778	166 802
Frais de location	747	18,115
Frais de reprographie	1 179	43 749
Messagerie et communication	442	85 327
Honoraires professionnels	7 135	31 861
Autres dépenses	3 470	284 509
	90 805	1 082 478
TOTAL DES DÉPENSES	122 968	1 715 866
EXCÉDENT DES DÉP./REV.	337 546	(1 226 459)

RÉSERVE POUR NÉGOCIATION	1998 (12 mois)	1997 (12 mois)
Redressement au 31 décembre 1997	0	0
SOLDE AU DÉBUT	265 862	491 657
CONTRIBUTION DU FAG		
Cotisations régulières	560 462	538 115
Autres revenus	259	342
TOTAL DE LA CONTRIBUTION	560 721	538 457
NÉGOCIATION PROVINCIALE		
Salaires et avantages sociaux	309 439	13 228
Frais de déplacement	147 621	146
Frais de location	33 510	0
Frais de reprographie	165 685	40 954
Messagerie et communication	82 227	33 839
Honoraires professionnels	83 452	27 835
Projets spéciaux	265	15 682
Conseils fédéraux	1 025 997	566 723
Autres dépenses	1 939	193
Négociation privée	(15 666)	65 654
TOTAL DES FRAIS DE NÉGOCIATION	1 834 469	764 254
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT CONTRIBUTION	(1 273 748)	(225 797)

REVENUS		
Cotisations régulières	11 959 741	11 578 165
Intérêts	118 516	123 855
Subventions	36 247	33 133
Autres revenus	17 322	7 460
Total des revenus	12 131 826	11 742 613
DÉPENSES		
Instances et officières syndicales	838 472	872 663
Secteurs		
Négociation	140 575	137 365
Relations de travail	5 656 712	4 903 333
Secteurs et services	375 283	409 595
Santé	135 386	168 034
Condition féminine	164 592	164 054
SST	182 042	184 168
TOT	224 456	219 886
Sécurité sociale	178 681	185 137
Total des secteurs	7 057 727	6 371 572
Services		
Éducation-Animation	290 910	382 621
Organisation syndicale	165 424	224 273
Communication-Information	223 372	208 764
Traduction	82 036	90 166
TOTAL DES SERVICES	761 742	905 824
Péréquation	274 120	206 028
Administration	2 987 625	2 936 592
Ressources humaines	523 638	379 603
Total des dépenses	12,443,324	11,672,282
EXCÉDENT DES DÉP./RÉV.	(311 498)	70 331

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1998

	Fonds de défense syndicale	Fonds d'adminis- tration*	Total
ACTIF A COURT TERME			
Encaisse	751 754	736 788	1 488 542
Placements temporaires	769 504	18 674	788 178
Avances de prestations	57 174	0	57 174
Avances au fonds d'administration	157 989	0	157 989
Débiteurs	10 641	301 605	312 246
Frais imputables au prochain exercice et long terme	0	153 392	153 392
	1 747 062	1 210 459	2 957 521
IMMOBILISATIONS	0	1 098 058	1 098 058
ACTIF TOTAL	1 747 062	2 308 517	4 055 579
PASSIF A COURT TERME			
Créditeurs et frais courus	0	483 665	483 665
Développement des ressources humaines	0	137 698	137 698
Dette échéant à moins d'un an	0	59 793	59 793
Comptes à payer	0	1 827 863	1 827 863
Dû au FDS	0	157 989	157 989
PASSIF TOTAL	0	2 667 008	2 667 008
DETTE A LONG TERME	0	0	0
	0	2 667 008	2 667 008
AVOIR DES MEMBRES			
Surplus accumulé	1 747 063	884 718	2 631 781
Réserve pour négociation	0	(1 007 886)	(1 007 886)
Réserve pour solidarité	0	(6 271)	(6 271)
Réserve pour instances	0	(229 051)	(229 051)
	1 747 063	(358 490)	1 388 573
PASSIF ET AVOIR	1 747 063	2 308 518	4 055 581

* réserves solidarité, négociation et instances.

N.B. Il peut y avoir un écart dû à l'arrondissement.



Représentativité mission accomplie

C'est avec un sentiment de mission accomplie que la responsable politique des instances, Régine Laurent, et les membres de l'équipe Défi ont présenté à la délégation le troisième et dernier rapport portant sur la représentativité dans les instances de la Fédération.

Après avoir salué la disponibilité, l'ouverture d'esprit, l'implication des déléguées et des militantes des syndicats affiliés, la responsable politique a tenu à préciser que : « *sans la participation active de l'ensemble des groupes concernés, il aurait été difficile, voire impossible, de se donner ensemble une vision globale sur la représentativité et la représentation ainsi que d'atteindre un équilibre dans le pouvoir décisionnel. Ce dossier, qui à l'origine aurait pu générer des divisions au sein de l'organisation, a, au contraire, permis une recherche de solutions constructives allant bien au-delà des intérêts particuliers* ».

Les déléguées ont donc pu prendre connaissance des propositions visant à minimiser l'écart entre le nombre de membres représentées et le pouvoir décisionnel

des déléguées qui les représentent au Congrès et au Conseil fédéral. Ces propositions ont été uniquement présentées, puisqu'elles seront mises en débat au Congrès spécial de novembre. Ainsi, l'enchâssement dans les Statuts et Règlements de mesures visant une meilleure adéquation entre le poids du vote et le nombre de membres que chacune des déléguées représente, marquera le point final au dossier de la représentativité. Toutefois, d'autres efforts devront être déployés afin de permettre aux déléguées de posséder, à plus ou moins long terme, tous les outils nécessaires à une représentation la plus efficace et adéquate possible des 47 500 infirmières membres de la Fédération.



La marche de la détermination

C'est à l'heure du dîner, la dernière journée du Conseil fédéral, que les quelque 600 déléguées se sont rendues au Réseau Santé Richelieu-Yamaska - Pavillon Honoré-Mercier. Le geste de la délégation était un avertissement de plus aux employeurs à l'effet que les infirmières n'en peuvent plus et tiennent à un règlement. D'ailleurs, certains slogans qu'elles ont scandés en témoignaient largement.



« Nous irons jusqu'au bout
Pour montrer qu'ont est à bout ! »

« Avec Marois
Nous «Rochon»
Autant qu'avant ! »

À l'automne Un Congrès spécial

Tel que stipulé aux Statuts et Règlements de la Fédération, les déléguées ont adopté l'ordre du jour du Congrès spécial prévu pour novembre prochain. Elles devaient également déposer les modifications qu'elles souhaitent apporter aux Statuts. Ainsi, en plus des amende-

ments aux Statuts et Règlements de la FIIQ, il sera question du plan d'action et des prévisions budgétaires pour l'an 2000, du Code de procédures et de péréquation. On peut donc s'attendre à des échanges et des débats riches et fructueux.



FIIQ EN ACTION

VOLUME 12, NUMÉRO 5 • JUIN 1999

Ce journal est publié par le service Communication-Information.

Publié après chaque instance de la FIIQ, ce journal a un tirage de 22 000 exemplaires.

Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention «Reproduit de la publication FIIQ en Action». ISSN 0838-4207